

Date de dépôt : 22 novembre 2013

Pétition

**N'attendons plus pour agir contre le dumping salarial !
Garantissons les droits démocratiques !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En vertu de l'article 33 de la Constitution de la République et canton de Genève, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) vous adresse la présente pétition :

**N'attendons plus pour agir contre le dumping salarial !
Garantissons les droits démocratiques**

En date du 30 mars 2012, le Conseil d'Etat constatait l'aboutissement de l'initiative 151 des syndicats du canton de Genève intitulée « Pour un renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale ».

Sans contrôle sur le terrain, la lutte contre le dumping salarial ne peut être au mieux qu'un vœu pieux ou une illusion.

Depuis le dépôt de l'initiative, les syndicats ont dénoncé pratiquement chaque semaine des nouveaux cas d'infractions. La persistance d'un dumping salarial sur le canton de Genève a aussi été confirmée par plusieurs études (dont une nouvelle étude du professeur Ramirez qui constatait notamment une hausse des risques de dumping salarial dans la branche de la restauration).

Dans sa conférence de presse du 3 septembre 2013, le Département de la solidarité et de l'emploi arrivait à la conclusion que « la sous-enchère est contrée dans les secteurs à risque lorsqu'un dispositif de contrôle rigoureux existe ».

Or, à l'heure actuelle, il y a moins d'un inspecteur du travail pour 20 000 postes de travail ! En comparaison, il y a un agent de la Fondation des parkings pour 326 places de parc...

Pour rappel, l'initiative 151 des syndicats prévoit un renforcement et un élargissement du dispositif de contrôle pour mieux lutter contre les abus en matière de dumping salarial. L'initiative vise à améliorer le ratio à un inspecteur pour 10 000 postes de travail (ratio qui correspond aux recommandations de l'Organisation internationale du travail pour les pays industrialisés).

Parallèlement, l'initiative prévoit la création d'une inspection des entreprises dotée aussi d'un inspecteur pour 10 000 emplois afin de détecter sur le terrain et dénoncer aux autorités compétentes les infractions. L'inspection des entreprises fonctionnerait comme un système de milice d'inspecteurs proposés par les syndicats et nommé par le Conseil d'Etat pour effectuer des contrôles. De la sorte, l'inspection du travail pourrait compter sur un vrai réseau de contrôle, à but préventif, et se concentrer sur les entreprises qui ne se mettraient pas en règles par rapport aux salaires et conditions de travail.

En date du 30 novembre dernier, à une nette majorité, le Grand Conseil a désavoué le Conseil d'Etat et la majorité de la Commission législative du Grand Conseil en validant l'initiative des syndicats pour le renforcement du contrôle des entreprises (53 oui, 40 non).

La décision du Parlement témoignait – si besoin était – de l'urgence de prendre des mesures contre la sous-enchère salariale qui sévit dans ce canton.

Il se trouve que la décision du Grand Conseil, qui se basait aussi sur le respect des droits démocratiques des initiants, a été attaquée par trois représentants des milieux patronaux devant le Tribunal fédéral. Parmi les recourants se trouve M. Luc Perret qui a été épinglé par un article du *Matin dimanche* du 15 septembre pour sous-traiter ses travaux à des entreprises ne respectant pas les salaires minimaux tout en se lavant les mains ! Une autre recourante, Mme Fabienne Gautier, a refusé de prévoir un système d'inspecteurs pour la branche du commerce de détail et exiger l'acceptation par le personnel d'ouvertures dominicales pour entrer en matière ! Pourtant une récente enquête de l'inspection du travail a révélé un taux d'infractions dans 20% des commerces contrôlés !

Les intérêts particuliers des milieux patronaux bloquent ainsi depuis plus d'une année le traitement par le Grand Conseil d'une initiative apportant des réponses contre la progression du dumping salarial dans le canton.

Au vu de la durée de la procédure en cours et compte tenu du fait qu'il n'y a plus eu d'échanges d'écriture avec le Tribunal fédéral depuis l'été dernier, la CGAS enjoint le Grand Conseil de la République et canton de Genève :

- 1) de s'enquérir auprès du Tribunal fédéral des délais que ce dernier a encore besoin avant de rendre une décision sur le recours déposé par les représentants des milieux patronaux ;
- 2) de commencer sans plus attendre les travaux de traitement de l'initiative en la renvoyant pour traitement à la commission ad hoc.

La Communauté genevoise d'action syndicale soutient donc la motion récemment déposée reprenant ces deux demandes légitimes et vous invite à accepter lors de votre session du 3 décembre ladite motion.

En validant l'initiative 151, la session du Grand Conseil du 30 novembre 2012 a reconnu la nécessité d'agir contre le dumping salarial. Le recours déposé par les milieux patronaux ne doit pas freiner les travaux parlementaires. Contre le dumping salarial, il devient urgent de renforcer le dispositif de contrôle du marché du travail et de multiplier les contrôles sur le terrain ! C'est le but de l'initiative 151.

N.B. 5 signatures

*p.a. Communauté genevoise
d'action syndicale*

*Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève*